



**CESER de Bourgogne**  
Conseil économique, social  
et environnemental régional

## « LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013 DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE »

AVIS

présenté par

**Christine DRUART**  
Rapporteuse du Budget

COMMISSION N° 6

« Finances, politiques contractuelles, coopérations interrégionales,  
relations européennes et internationales »

SEANCE PLENIERE DU 21 NOVEMBRE 2012

Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne  
17, boulevard de la Trémouille - BP 23502 – 21035 Dijon cedex -Tél. 03 80 44 34 32 -Fax 03 80 44 33 09  
e-mail : [ceser@cr-bourgogne.fr](mailto:ceser@cr-bourgogne.fr) [www.cr-bourgogne.fr](http://www.cr-bourgogne.fr)

# LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- Le code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Débat d'orientations budgétaires<sup>1</sup> 2013 du Conseil régional de Bourgogne,
- Les contributions des commissions « Aménagement des territoires, agriculture » ; « Développement économique, emploi, innovation, tourisme » ; « Infrastructures de transport, environnement, énergies » ; « Politiques sociales, politiques de la ville et de l'habitat, politiques de la santé et du sport, politique culturelles et loisirs » ; « Education, formation, recherche et insertion professionnelle » ,
- Le projet d'avis de la Commission « Finances, politiques contractuelles, coopérations interrégionales, relations européennes et internationales » du Conseil économique, social et environnemental régional<sup>2</sup>.

## PREAMBULE

Le CESER tient à souligner l'évolution positive du Document d'Orientations Budgétaires pour l'année 2013. Ce document présente pour la première fois depuis 26 ans des **orientations** claires et relativement précises par fonction pour chacune des politiques menées par le Conseil régional de Bourgogne.

## I - ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX, REMARQUES DE SYNTHESE

### OBSERVATIONS GENERALES

Le DOB 2012 était construit sur une hypothèse de réduction des recettes totales -hors subvention globale- de - 0,5 % soit environ - 3 millions d'euros. Les prévisions de recettes établies pour le DOB 2013 amplifient cette tendance et envisagent une réduction des recettes, à périmètre comparable c'est-à-dire hors subvention globale et hors canaux, de - 1,37 %. La diminution atteindrait donc près de 8,8 millions d'euros par rapport à l'année 2012, notamment sur la TIPP et les cartes grises.

Compte tenu d'une évolution des prix à la consommation évaluée à 1,8 %<sup>3</sup> pour l'année 2013, la baisse des recettes en euros constants peut ainsi être estimée entre 3 et 3,2 %. La réduction des recettes du Conseil régional de Bourgogne est donc importante.

---

<sup>1</sup> DOB dans le texte.

<sup>2</sup> CESER dans le texte.

<sup>3</sup> Données présentées dans le DOB, p 2. Source : Ministère de l'Economie et des finances, Projet de loi de finances pour 2013, les chiffres clés.

Cette tendance s'accompagne d'une volonté réaffirmée de maîtriser l'endettement. La conséquence de ces deux contraintes ne peut être que la réduction des dépenses. Le DOB souligne ainsi que : « *la priorité financière du BP 2013 sera donc la baisse des dépenses de fonctionnement et le maintien des capacités d'investissement de la Région* ».

A de multiples reprises, le CESER a souligné la nécessité de freiner la croissance de la dette du Conseil régional de Bourgogne, voire de réduire son endettement. Ne pouvant financer ses dépenses par un accroissement de la dette, la prévision de réduction des recettes telle qu'elle est présentée dans le DOB, et qui paraît réaliste et prudente, impose donc au Conseil régional de réduire ses dépenses.

Selon le CESER, cette réduction doit passer par un recentrage des dépenses sur les **compétences obligatoires** du Conseil régional qui a, selon le Code général des collectivités territoriales, « compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région et l'aménagement de son territoire, et pour assurer la préservation de son identité, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes ».

En 2012, les compétences obligatoires représentent les deux tiers du total des crédits de paiement inscrits au budget primitif.

Le recentrage des dépenses sur les compétences obligatoires est d'autant plus nécessaire que l'Acte III de la décentralisation va entraîner le renforcement des régions par le transfert de nouvelles compétences vers ces collectivités territoriales.

Les Régions auront en charge :

- la formation et le pilotage de l'emploi,
- le développement économique et le soutien aux PME, en particulier au travers de la banque publique d'investissement (BPI),
- la gestion des fonds structurels européens.

Ce transfert de compétences de l'Etat vers les Régions s'accompagnera-t-il d'un transfert intégral des moyens correspondants (budgets et charges de structure) ?

Dans le cadre de la participation des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics, et à périmètre constant de compétences, les orientations nationales soulignées dans le DOB, annoncent d'ores et déjà une réduction des concours de l'Etat pour 2014 et 2015 :

- en 2014, cette baisse serait de 750 millions d'euros par rapport à 2013 soit une baisse de 1,48 %,
- en 2015, cette baisse serait de 1,5 milliard d'euros par rapport à 2013 soit une baisse de 2,97 %<sup>4</sup> en deux ans. Au total sur les deux années, la réduction des concours de l'Etat atteindra 2,25 milliards d'euros.

Les incertitudes sont encore trop nombreuses pour apprécier précisément les conséquences financières de ces réductions pour le Conseil régional de Bourgogne. Il est cependant possible de souligner qu'une réduction des moyens de l'ordre de 2 milliards d'euros pour l'ensemble des régions de France serait très sensible. En effet, ce montant représenterait une part significative du total des dépenses des régions qui s'élevait en 2010 à quelques 26,6 milliards d'euros.

---

<sup>4</sup> Projet de loi de programmation des finances publiques 2012-2017.

## OBSERVATIONS PARTICULIERES

Il est noté que le tarif des cartes grises reste à 46 € par cheval vapeur dans les prévisions de recettes, soit la valeur de 2012.

Les baisses des Participations (- 50,12 %, soit - 2,8 M€ environ) et des Autres recettes (- 64,17 %, soit - 2,4 M€ environ) sont importantes, elles s'expliquent par le fait que 2012 a connu deux opérations exceptionnelles :

- une participation exceptionnelle de la SNCF : une réfaction exceptionnelle sur le devis d'exploitation TER est également prévue en 2012 à hauteur de 2.900.000 €,
- un échange de matériel TER avec la région Rhône-Alpes a permis l'inscription au budget primitif d'une recette de 1 900 000 € en 2012, recette augmentée de 431 680 € lors de la DM2.

Le CESER apprécie l'effort affiché concernant l'apprentissage pour la période 2011/2015 à 75 M€ (contre 50 M€ pour la période 2005/2010). En revanche, cette position politique n'est pas du tout appliquée sur le terrain puisque les Budgets Supplémentaires reprennent des sommes non utilisées par manque d'apprentis. Et le Conseil régional ne soutient pas les efforts de création et de maintien des Groupements d'entreprises pour l'insertion et la qualification (GEIQ) notamment en Saône-et-Loire, qui favorisent et forment de plus en plus d'apprentis.

## CONCLUSION

Dans un contexte de tension budgétaire forte et de plafonnement, voire de réduction des ressources de la collectivité régionale, la nécessité de réduire les dépenses s'impose clairement. Si le Conseil régional de Bourgogne affirme vouloir préserver l'investissement au service des Bourguignons, il est alors inévitable de réduire très sensiblement les dépenses de fonctionnement.

Cette réduction qui, selon le CESER, doit cibler les compétences non-obligatoires, pose pour l'avenir la question du maintien de la clause générale de compétences pour les régions.

Prenant acte des débats nationaux sur la répartition des compétences, le CESER considère néanmoins que le maintien de la clause générale de compétence pour les régions est la condition pour le long terme du maintien d'une égalité en droit des citoyens dans les domaines autres que ceux de ses compétences obligatoires. La Région doit donc assumer des choix clairs et précis et procéder à des arbitrages après évaluation, pour maintenir, en fonction de ses moyens, ses interventions complémentaires avec les autres collectivités territoriales.

## II - REMARQUES THEMATIQUES

### AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, AGRICULTURE

- Le CESER dans son avis « *Qualité de vie : clé de voûte pour des territoires durables en Bourgogne* » du 20 juin 2012 avait formulé la proposition visant à la mise en place rapide d'un 3<sup>ème</sup> hélicoptère d'intervention pour la région Bourgogne en complément de ceux d'Auxerre et Dijon.

Il est noté avec satisfaction comme « *orientations pour 2013* » en matière de santé dans le DOB l'engagement de la Région concernant « *la prise en charge d'un 3<sup>ème</sup> hélicoptère régional* ».

- De même, toujours dans son avis « *Qualité de vie : clé de voûte pour des territoires durables en Bourgogne* », le CESER avait insisté sur le fait que nous étions à « *un moment charnière pour la préparation de la mise en œuvre des politiques publiques pour les 10 années qui viennent et que l'ensemble des acteurs du territoire, publics et privés concernés devaient s'y préparer* ». La prise de conscience de la Région sur cette réalité est notée puisque le DOB indique que « *2013 s'annoncera également comme une année charnière pour l'avenir des politiques territoriales* ».
- De plus, dans cet avis, le CESER avait particulièrement insisté sur l'absence dommageable et difficilement compréhensible de nouvelle Stratégie régionale d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) alors même que le CESER pointait la « *nécessité pour le Conseil régional de Bourgogne de définir dans une période de crise majeure, une stratégie globale renouvelée et innovante pour construire l'avenir durable des territoires bourguignons et des populations les plus fragiles qui y vivent* ». Sur ce point, la volonté de la Région de définir en 2013 sa nouvelle SRADDT est notée, rejoignant ainsi cette nécessité pointée par le CESER.

Le CESER renvoie par ailleurs la Région à l'avis « *Qualité de vie : clé de voûte pour des territoires durables en Bourgogne* » et plus particulièrement à l'ensemble des préconisations formulées sur l'avenir de la politique de contractualisation menée par le Conseil régional de Bourgogne en matière d'aménagement du territoire.

- La référence faite dans ce DOB aux réflexions menées dans le cadre de la démarche « *Villes et villages du futur* » portée par le Conseil régional de Bourgogne soulève une interrogation : comment l'ensemble de ce travail pourra-t-il être valorisé utilement dans le cadre de la future programmation du CPER 2014-2020 ou de la SRADDT ?
- Globalement, l'équilibre « ville-campagne » des projets de la Région en matière d'aménagement du territoire soulève toujours des interrogations. Le CESER sera vigilant quant à la mise en place d'une véritable politique en faveur des territoires ruraux au-delà du seul soutien aux Pays. C'est tout l'enjeu des propositions formulées dans l'avis « *Qualité de vie : clé de voûte pour des territoires durables en Bourgogne* » que de retrouver le véritable sens de la politique d'aménagement de nos territoires via une stratégie définie au niveau régional. Comme le CESER l'affirmait déjà dans son avis « *Etat des lieux et avenir de la politique des Pays* » en 2009, on ne peut « *accepter une politique qui n'aurait pour seul but que de vider les territoires ruraux les plus fragiles de ses populations vives pour les regrouper autour de grands pôles urbains* ».

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, INNOVATION, TOURISME

Ce document d'orientation budgétaire comprend, comme chaque année, une partie non négligeable de bilan. Mais celui-ci n'est pas analysé en termes prospectifs.

Il est bien noté l'intention de la Région de réduire les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant ses capacités d'investissement. C'est un choix politique, qui traduit les orientations nationales. On peut cependant regretter de n'avoir pas d'indications plus précises concernant les arbitrages qui seront faits.

Dans le cadre des grands objectifs, il aurait été souhaitable d'avoir des éléments sur les premières expérimentations concrètes réalisées.

En matière d'innovation, il ne faut pas oublier que ce terme ne se résume pas à la seule recherche fondamentale. L'innovation peut concerner le management, la formation, les pratiques.

Ce document apporte toutefois des réponses dans certains domaines, et reprend un certain nombre d'éléments issus des travaux du CESER, en particulier sur les canaux. Dans l'action touristique, il est d'ailleurs souligné une réelle volonté de renforcer l'attractivité du territoire régionale.

## INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, ENVIRONNEMENT, ENERGIES

Le DOB est l'occasion (à partir de l'analyse des questions de notre compétence et du bilan que nous en tirons, ainsi que **des avis que nous avons votés**), de **redire nos propositions** et **d'interroger l'exécutif régional sur les perspectives et les décisions à venir** dont le Budget primitif 2013 sera une première traduction.

- Le contexte général tant national qu'europpéen de **resserrement des budgets**, le gel de la dotation globale de fonctionnement et la volonté de maîtrise des finances de la Région éclairent les enjeux.
- Les orientations apparaissent **trop imprécises**, notamment dans un contexte de budget contraint. Dans le domaine environnemental, on relève de bonnes orientations générales, par exemple l'annonce d'un débat sur la transition énergétique, mais qui ne sont pas suffisamment détaillées et précisées.
- Sur le TER (dont le coût total approche les 200 millions d'euros), le constat de développement de la **fréquentation est positif**. Les orientations pour 2013 fixent un « *maintien des crédits dévolus à l'exploitation du TER* », signe d'une volonté de maîtriser la dépense. Compte tenu de l'augmentation attendue des coûts (3 à 5 millions d'euros par an), le CESER demande quelles seront les économies que compte réaliser le Conseil régional. Sur quoi porteront-elles ? D'autant que se posent dès maintenant des **problèmes de capacité des TER** sur diverses liaisons : comment la Région compte-t-elle y faire face ? Avec quels moyens matériels et financiers ?
- Pour ce qui concerne les nouvelles infrastructures de transport et les grands projets en débat (grand canal Saône-Moselle – Saône-Rhin, LGV POCL...), il est nécessaire de poursuivre le débat sur les projets de long terme comme cela figure dans l'avis Infrastructures voté à l'unanimité par le CESER en 2011.
- Les contraintes budgétaires affichées par le Conseil régional ne font que confirmer la nécessité de faire **des choix dans les priorités retenues**.

## **POLITIQUES SOCIALES, POLITIQUES DE LA VILLE ET DE L'HABITAT, POLITIQUES DE LA SANTE ET DU SPORT, POLITIQUE CULTURELLES ET LOISIRS**

### Culture :

La politique culturelle de la Région se décline aujourd'hui essentiellement en termes de moyens : professionnalisation, formation, maintien de l'emploi, protection et valorisation du patrimoine bourguignon, etc.

Elle est muette sur les orientations globales et ne permet pas de répondre à la question : quelles priorités, quels choix en termes de politique culturelle (et non seulement en termes de moyens) la Région entend-elle mettre en avant ?

La baisse de crédits globale sur tous les secteurs est la conséquence incohérente de cette précision. A cet égard, une concertation régulière entre les acteurs politiques de la culture (élus) et la Région fait défaut.

### Santé :

Comme pour la culture, les objectifs en matière de santé ne sont exprimés qu'en termes de moyens, il manque des objectifs réels.

Dans le cadre d'une approche globale de faisabilité et de pérennité, favoriser l'implantation des personnels de santé dans les zones rurales via des associations telles que Bourgogne médecins doit être une vraie priorité.

## **EDUCATION, FORMATION, RECHERCHE ET INSERTION PROFESSIONNELLE**

Sur la forme, le CESER note avec satisfaction que le document élaboré par les services du CRB est pratique et facilite la discussion.

Sur le contenu, les recettes sont contraintes, l'austérité semble être de mise.

Les orientations choisies par le CRB pour l'apprentissage correspondent à celles envisagées dans les réflexions menées actuellement au sein du CESER sur l'apprentissage dans l'enseignement supérieur bourguignon. Toutefois, les moyens de ces politiques posent question et nous estimons que les entreprises ne sont pas incitées au développement de l'apprentissage.

Les choix que s'apprête à faire le CRB soulèvent une question : la diminution annoncée des recettes va-t-elle amener un recentrage des efforts budgétaires sur les compétences obligatoires du CRB ?

<p><b>AVIS ADOPTÉ PAR 54 VOIX POUR ET 11 ABSTENTIONS</b></p>
--

**EXPLICATIONS DE VOTE**



**Intervention d'Eric TAUFFLIEB**  
**au titre des associations de consommateurs membres du Centre technique régional de la**  
**consommation (CTRC)**

« Je suis globalement en accord avec les observations formulées par la commission 6 sur le DOB, notamment sur l'inquiétude concernant les futurs transferts de compétences avec le risque d'un budget quasi contraint comme il est déjà largement aujourd'hui.

Mais autant j'apprécie que la commission évoque le recentrage des dépenses sur les compétences obligatoires donnant ainsi une réelle lisibilité sur les politiques menées par le CRB, autant je ne comprends pas la conclusion qui pose le problème de la clause générale de compétence, tout en signalant son désir de maintien ; je cite : « c'est la condition pour le long terme du maintien d'une égalité en droit des citoyens dans les domaines autres que ceux de ses compétences obligatoires ». Je me suis exprimé devant la commission 2 et le groupe de travail finance sur ce sujet. Je pense que cette clause ne peut perdurer si les politiques d'intervention des collectivités sont bien définies par la loi.

Dans une période de budget contraint et d'argent public plus rare, ce qui coûte cher c'est la multiplication des interventions. En obligeant les collectivités à se concentrer sur des compétences clairement définies, on peut éviter le saupoudrage et permettre l'optimisation des fonds publics gérés par chacun.

J'ai donc une question que je pose à Mme la Rapporteuse du Budget : en quoi la suppression de la clause générale de compétence est un facteur d'inégalité en droit des citoyens ?

Compte tenu de la conclusion que je ne partage pas, je m'abstiendrai ».



**Intervention de Michel MAILLET  
au titre du groupe CGT**

« Le projet d'avis le souligne : pour la première fois le document d'orientations budgétaires pour 2013 présente des orientations par fonction pour chacune des politiques menées par le Conseil Régional, mais qui, cependant, manquent de définir les priorités. C'est une évolution que notre groupe tient à souligner de manière positive et qui a conduit à inclure dans le projet d'avis quelques propositions en lien avec les avis rendus par notre assemblée. Mais l'effort reste à poursuivre, en particulier dans le travail d'anticipation des commissions.

Mais hélas, c'est bien le seul élément positif que nous pourrions relever, car les contraintes financières qui pesaient déjà sur le budget régional 2012 semblent s'accroître pour les perspectives budgétaires 2013. À la différence près qu'en 2012 ces contraintes relevaient d'une politique d'austérité nationale de droite alors qu'en 2013 nous sommes aujourd'hui confrontés à des choix budgétaires qui résultent d'une politique nationale décidée par une majorité politique de gauche.

Et autant nous étions opposés à une austérité de droite, autant nous sommes opposés à une austérité de gauche, car pour les salariés et les populations les conséquences sont les mêmes. Dire cela, ce n'est pas nier la réalité de la crise économique et financière que traverse la plus grande partie des pays industrialisés, en particulier dans l'Union Européenne. Bien au contraire c'est affirmer que les remèdes qui sont appliqués sont pires que le mal et que l'austérité conduit à enfoncer encore plus les pays et les populations dans la récession. Les exemples de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal sont suffisamment clairs et la journée d'action européenne du 14 novembre décidée par la Confédération Européenne des Syndicats contre les politiques d'austérité a confirmé l'opposition des populations dans 21 pays de l'Union Européenne. Je ne développerai pas en détail les propositions de la CGT, sauf à souligner qu'on ne combattra pas la crise en pesant sur la rémunération du travail et la consommation. Bien au contraire ces solutions ne serviront qu'à enfoncer encore plus les populations dans la crise et la récession, alors que les vraies solutions consisteraient à s'attaquer fermement aux coûts du capital.

Ceci étant dit, revenons à notre débat d'orientations budgétaires, dont une partie importante s'inscrit dans les objectifs d'un nouvel acte de la décentralisation fixé par les 15 engagements définis dans la déclaration commune État-Régions du 12 septembre 2012. A priori, ces engagements nous paraissent en conformité avec l'exigence d'une nouvelle étape de la décentralisation qui doit surtout, de notre point de vue, prendre des distances avec les orientations du précédent gouvernement. C'est le cas avec la suppression des conseillers territoriaux, le maintien de la compétence générale des collectivités territoriales, la création de la Banque Publique d'Investissement et son implication forte dans les régions. Mais, malheureusement, sur d'autres questions, il manque encore des précisions, notamment sur le financement des collectivités territoriales et la contribution des entreprises à ce financement. Enfin, aux quinze engagements, nous aurions aimé en voir ajouter un seizième : celui qui consisterait à donner aux salariés et à leurs organisations syndicales les outils pour intervenir réellement dans les choix de gestion des entreprises et contrôler l'utilisation des fonds publics.

Le groupe CGT s'abstiendra sur le projet d'avis ».

**Intervention de François PRETET**  
**Personnalité qualifiée**

**Questions et réflexions de la Commission n° 3**  
**« Infrastructures de transport, environnement, énergies »**  
**dans le cadre du DOB 2013 (budget transports)**

« De façon récurrente dans le budget régional, la ligne la plus importante est la ligne « transports ». En 2011, la Région a consacré 203 M€ aux transports, principalement ferroviaires (152 M€ en fonctionnement, soit 26 % du budget, 51 M€ en investissement soit 30 % du budget). De ce fait, la Commission n° 3 a estimé que cette intervention trouvait naturellement sa place dans le DOB.

Une ligne budgétaire dont la hausse ces dernières années est constante et significative. La Bourgogne est parmi les toutes premières régions à consacrer un tel montant au développement TER (107 euros par habitant en 2010).

Cet engagement politique fort a permis d'augmenter considérablement l'offre TER et parallèlement de conforter le développement et l'attractivité de ce mode de déplacement (+ 40 % par rapport à 2004 en voyageurs/kilomètre).

En partant de ce constat (importance du budget, importance des enjeux), la Commission 3 aurait souhaité que la Région dans ce document soit un peu plus précise tant sur les enjeux que sur les orientations. Le travail de la Commission 3 s'appuie sur le bilan TER SNCF 2011 qui nous a été remis début novembre.

**Notre première remarque porte sur « l'information » :**

- Un DOB devrait présenter, pour éclairer des choix si lourds budgétairement, des informations plus complètes, plus cohérentes, et surtout des informations mises en perspective... La Cour des Comptes, il y a quelques années avait déjà insisté sur ce point.

Par exemple, rappeler :

- Le nombre de voyageurs quotidiens TER 45 000 en 2011, en augmentation de 5,8 % par rapport à 2008
- Le nombre de voyageurs-kilomètre : 732 millions en 2011, en augmentation de 12 % par rapport à 2008
- Les recettes du trafic, 68,4 M€ en 2011 (+ 17,9 %). On doit préciser les recettes hors compensations tarifaires : 56,4 M€ (+15,5 %).
- Le coût inscrit pour la Région est de 137 M€ hors compensations tarifaires, sans doute de 146 à 148 M€<sup>5</sup> si l'on prend en compte ces compensations. **Ces derniers chiffres sont avancés avec prudence.** La hausse par rapport à 2008 est de 26 %. Des évolutions qui mériteraient d'être certifiées, explicitées, commentées.
- Le voyageur participe à hauteur de 30 % au coût du service.
- Les résultats sont positifs, cela doit être dit et reconnu et parallèlement les moyens accordés par les Bourguignons sont conséquents et en forte augmentation.

- Pour l'année 2013, tenant compte de cette dernière remarque, il aurait été intéressant d'avoir des indications sur les grandes évolutions (adaptation de l'offre, enveloppe mobilisable...).

---

<sup>5</sup> Une partie non négligeable de ces 148 millions d'euros est financée par une dotation d'Etat.

## **Question plus politique mais qui reste dans les compétences du CESER et qui pourrait trouver place dans un DOB : les relations Etat/Région/SNCF**

- En 2011, le Président lance un audit pour vérifier « la réalité des prestations fournies en rapport avec le montant de la facture SNCF ». Cet audit a-t-il été mené à bien ? Quelles en seraient les conclusions ?

- Parallèlement, la Convention SNCF-CR 2007/2016 prévoit un bilan à mi-parcours ; des rencontres ont été évoquées en 2011, une rencontre semble avoir eu lieu en juin 2012 ; quels sont les résultats de ces rencontres ? La mise en place d'un suivi comptable de lignes aurait été décidée. Quelles modifications ou nouvelles orientations par rapport à la convention initiale ?

- Enfin, le Président de Région, à juste titre, avait contesté le fait que la SNCF impute à la Région les surcoûts salariaux découlant de la réforme de la retraite cheminot : il avait intenté une action contentieuse.

A la suite de cette action, un accord a été trouvé ; il a été présenté en Commission « transports » du Conseil régional : il met fin « à toutes procédures contentieuses avec les points susvisés » (avenant n°17, décembre 2011).

De façon simple et compréhensible, quelles ont été les conséquences (organisation, impact financier...) sur l'exploitation 2011 ? Quelles seront les conséquences sur 2012, sur 2013 et au-delà... ?

### **Les questions concrètes :**

- En 2009-2010, les travaux de modernisation de l'étoile de Cravant ont été menés à bien, reste un point noir qui handicape lourdement le TER sud charolais : l'étoile de Paray. Beaucoup de tronçons sont effectués à vitesse extrêmement limitée. Une date était envisagée -2013- pour effectuer ces travaux ; ces travaux sont-ils toujours d'actualité ; selon quel calendrier ?

- Les trains sur certains trajets et à certaines heures sont saturés. Je rappelle les différences fortes entre évolution du nombre de passagers 2008-2011 (5,8 %) et évolution des voyageurs/kilomètre (+ 12 %) ; cette discordance, à première vue bizarre, peut s'expliquer en partie par la « sur-fréquentation » de trajets longs, au Sud sur Mâcon-Dijon et au Nord sur Auxerre-Sens-Paris. La Région a envisagé il y a plusieurs années déjà l'investissement de rames double étage (porteurs haute densité) pour régler ce type de problèmes ponctuels. On parlait de 2016. La Commission pose la question sur cette date.

**Enfin, la Commission 3 note avec intérêt l'information** selon laquelle « une rationalisation de l'offre » a permis pour 2012 une réduction de la contribution de la Région de 13 M€, près de 10 % de la contribution de l'AOT (une première réduction avait été constatée en 2011 : - 3,1 M€). Quelle est la ventilation de ces 13 millions d'euros ? A-t-on aujourd'hui une estimation sur la contribution 2012, compte tenu de cette annonce ?

Après l'engagement très important de la Région en fonctionnement et investissement, la « partie » est-elle en voie d'être gagnée ? La hausse significative de la fréquentation, la gestion rationnelle de l'offre, la maîtrise vitale des coûts de la SNCF et une plus grande transparence de la part de l'opérateur... les années 2012 et plus encore 2013 marqueront-elles un tournant dans les équilibres budgétaires ? ».



**Intervention de Christine DRUART**  
**au titre de la Chambre de commerce et d'industrie de la région Bourgogne (CCIR)**

« J'aimerais attirer votre attention sur la fréquentation de la ligne TER Bourgogne TER.

La fréquentation globale :

. 3 739 858 clients dans les gares de la ligne TER Bourgogne Nord en 2011.

. Une croissance globale de 26 % entre 2008 et 2011 ; ce qui représente 2 622 voyageurs/jours supplémentaires.

On estime, que chaque jour, plus de 3 000 personnes prennent le train dans l'Yonne pour se rendre en région parisienne.

Des évolutions structurelles :

. Très forte progression de la fréquentation des gares frontalières de l'IDF. En corrélation immédiate avec la forte progression des populations des communes du nord-sénonais (la majorité des nouveaux habitants sont d'anciens parisiens, dont beaucoup deviennent navetteurs).

. Perte de vitesse de la gare de Laroche-Migennes, au profit de Joigny (pour laquelle les collectivités locales ont créé récemment des structures d'accueil : nouveaux parkings, projet de pépinière à proximité immédiate...).

. La population de l'arrondissement de Sens progresse de 0,7 %/an (+ 0,3 % pour l'Yonne).

. En 2009, 21,8 % des actifs du Sénonais travaillent hors Bourgogne ; une très grande majorité d'entre eux en IDF. En 1999, la proportion n'était que de 18 %.

Quelques chiffres concernant l'évolution de la fréquentation des principales gares TER de l'Yonne par jour (source SNCF chiffres clés).

Principales gares	2008	2011	
AUXERRE	1 112	1 487	+ 34 %
JOIGNY	723	1 014	+ 40 %
LAROCHE-MIGENNES	1 195	1 207	+ 1 %
SENS	3 254	4 057	+ 25 %

**Gares frontalières de l'Île-de-France**

Gares de Champigny/Yonne, Pont/Yonne, Villeneuve la Guyard.

2008	734 pers/j	2011	1 251 pers/j	+ 80 %
------	------------	------	--------------	--------

La structure démographique du Sénonais et son développement plus rapide qu'ailleurs dans l'Yonne permet de déduire que le phénomène est en croissance continue.

Si une majorité de ces navetteurs utilisent leurs voitures, la fréquentation de la ligne TER Bourgogne Nord est toutefois en constante progression.  
Sur la Bourgogne, une augmentation forte de 40 % depuis 2004.

Pour y faire face, la SNCF a renforcé, depuis 2009, le cadencement aux heures de forte affluence. Il semble toutefois que cela ne suffise encore pas sur certains créneaux horaires.

Exemple : il faut savoir que sur le TER Bourgogne Nord de 17 h 27 Bercy/Sens et autres gares en direction de la Bourgogne, près de 140 personnes voyagent régulièrement debout, et on déplore diverses altercations entre les usagers par manque de place. Les valises sont entassées dans les toilettes et des personnes voyagent debout entre 2 voitures. SECURITE COMPROMISE.

A la page 45 du DOB, il est dit que la qualité de service à bord des trains (propreté, confort, accueil information), s'est renforcée.

A la page 46, il est dit que la Région poursuivra, en 2013, son effort de développement d'une offre de transport de qualité, au service des Bourguignons.

Je me permets de souligner qu'une autorisation de programme au BP 2012 de 134 M€ a été proposée afin de faire bénéficier le Nord Yonne de nouveaux TER « hyper denses ». Qu'en est-il aujourd'hui de cette A/P ? Sachant que le prix d'un train hyper dense avoisine les 12 M€, plus de 10 trains pourraient être mis en place ».

La commission n° 3 du CESER en charge des transports, reste en attente des rapports TER du Conseil régional de Bourgogne et de la SNCF pour poursuivre les travaux débutés il y a maintenant plusieurs années ».



**Intervention de Jean PERRIN  
au titre de l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI)**

« Au sujet de la clause de compétence générale, il paraît nécessaire, compte tenu des restrictions budgétaires, de se recentrer sur les compétences délégataires pour éviter la fiscalité et l'endettement. Cependant, afin de ne pas pénaliser les Bourguignons, il convient de maintenir une aide en direction des secteurs non prioritaires que d'autres collectivités ne pourraient pas assumer.

Pour l'avenir, il faudra adopter les financements aux territoires et aux thématiques après évaluation des besoins prioritaires ».



### **Intervention d'André FOURCADE au titre de la CFDT**

« Dans le DOB 2013 présenté par le président du Conseil régional de Bourgogne, le contexte est présenté de manière intéressante tandis que les orientations paraissent trop imprécises à ce stade : nous attendons que l'exécutif régional apporte des réponses et des précisions aux questions soulevées lors de ce débat par exemple dans l'intervention de François PRETET au nom de la commission 3.

La CFDT note avec intérêt que l'avis présenté intègre des remarques classées par fonction, cet avis pointe bien la question et la contradiction essentielle du recentrage éventuel sur les compétences obligatoires qui représentent déjà les deux tiers du budget régional. Dans ces conditions faut-il se féliciter page 5 de la prise en charge par la région du 3<sup>ème</sup> hélicoptère pour les SAMU par la région ? Est-ce une nouvelle compétence obligatoire de la région ?

Il nous semble par ailleurs que les observations particulières notamment sur l'apprentissage et sur les TER, page 2, auraient eu leur place dans les remarques thématiques. Sur l'apprentissage, mais nous l'avons déjà dit ce matin, rappelons qu'actuellement c'est bien le nombre d'employeurs et de maîtres d'apprentissage insuffisant qui limite le recrutement d'apprentis, la région n'ayant pas réduit ses crédits.

La nouvelle étape de décentralisation annoncée pose également le problème de son financement, c'est-à-dire des transferts de ressources qui seront effectués dans une période de difficultés budgétaires : on demande déjà beaucoup aux services de la région aux agents qui sont chargés de mettre en œuvre les politiques dont les objectifs et les modalités sont décidées par le Conseil Régional de Bourgogne. Pour sa part la CFDT Bourgogne refuserait que les personnels de la région fassent les frais de cette situation et nous serons attentifs à ce que les services disposent des moyens nécessaires pour assurer leurs missions actuelles et celles qui pourraient s'y ajouter dans l'avenir.

La CFDT votera cet avis ».



**Intervention de Gérard MOTTET  
au titre des organismes culturels (patrimoine)**

« Je prie Michel NEUGNOT de transmettre mes compliments à Monsieur Jean-Claude LEBRUN, ancien conseiller régional, pour son travail de mise en place des TER Bourgogne, leur cadencement sur la ligne Auxerre-Laroche-Migennes-Joigny-Sens et Paris-Bercy, et le Conseil régional pour la réalisation du parking attendant à la gare de Joigny.

Je lui renouvelle aussi la grande préoccupation et la déception de l'Association bourguignonne des sociétés savantes qui a vu sa très modeste subvention de 750 € du Conseil régional pour son colloque annuel 2012 supprimée, et le prie de bien vouloir reconsidérer cette suppression pour l'année 2013 et surtout 2014 où l'ABSS fêtera son centenaire à Dijon avec l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon.

Je rappelle que l'ABSS regroupe 47 sociétés savantes et académies de Bourgogne, soit environ 12 000 membres ».